

P. L'Intérêt des Députés
Qualité Supérieure
PRIX MODÉRÉS
J. B. DUFORD
105 RUE RIDEAU

THE CANADA

O. NEVILLE
IMPORTATEUR DE VINS ET
LIQUEURS EXTRA
87, Rue Rideau 87
à l'angle par le Marché St.
Epicerie de famille, porte voisine
de M. Borthwick.

EDITION QUOTIDIENNE

OSCAR McDONELL, Directeur

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa

OTTAWA, MERCREDI 4 JUILLET 1888

LE NUMERO : 1 CHRYN

LE CANADA

FOUNDEUR 1879

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville, \$4.00

en dehors de la ville, \$5.00

EDITION SEMAINE

Un an, pour la ville, \$1.00

en dehors de la ville, \$1.50

Abonnement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc.

etc. doivent être adressés à

OSCAR McDONELL

OTTAWA ONT.

BUREAU ET ATELIERS

215 Rue St. Patrick

414 et 416 Rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa 4 Juillet 1888.

ACTUALITES.

Le capitaine Labelle, député de Rich-

mond, est arrivé à l'hôtel Russell aujour-

d'hui.

M. Belcourt, avocat bien connu de cette

ville, doit partir demain en vacances pour

les provinces maritimes.

Les journaux de Montréal annoncent

une grande démonstration politique à Jo-

quette, pour le commencement du mois

prochain.

M. Brunsell, du département de la pa-

perie a été appelé à remplacer M. Young,

décédé la semaine dernière. M. Brunsell

remplira ces fonctions de son six

mois.

Certains journaux ont annoncé que M.

Dewdney avait été fait ministre de l'Inté-

rieur. Cette rumeur est démentie de façon

positive, il n'y a jusqu'à présent aucune no-

mination de fait.

Plusieurs journaux ont annoncé que

M. Chapeau devait faire un voyage

politique aux provinces maritimes. Ce

voyage n'est pas dans un but politique,

mais simplement dans le but de prendre

un repos bien mérité.

M. Richard, ancien député de Mégantic,

ex-secrétaire du Nord-Ouest, vient de poser sa

candidature dans le comté de Frontenac,

de la Manitoba. Antérieurement, il était pro-

tectionniste indépendant. M. Richard se pose

en candidat indépendant des deux parts.

Nous lisons dans "L'Éclair", numéro

du 3 courant : Si M. Grant Fou se le re-

tourne de son bureau de sous-secrétaire d'É-

tat, on prétend que M. Chapeau favoris-

erait la nomination du lieutenant. Aude-

l'autre côté de la bataille de Montréal au-

jourd'hui conservateur des archives. M.

Audet a rendu des services aux élections

fédérales et provinciales et mérite de se

vancer.

Le "Free Press" est à la recherche d'un

scandale politique ; il fait de grands efforts

pour trouver que le département des sa-

vages est mal administré ; mais ça n'a pas

l'air de le croire. Si notre confrère craint

de ne pouvoir réussir à faire du tapage, il

pourrait bien nous parler de la vente de

MM. Birdman, que M. Mercier a vendue

à un des amis politiques, pour moins du

quart du prix.

M. Chapeau partira cette semaine

pour son voyage aux provinces ma-

ritimes ; il sera accompagné de MM. le Dr

Montague, M.P., de Haldimand, Nantel,

M.P.P., de Terrebonne, Faucher de St

Maurice, M.P.P., de Bellechasse et L.H.

Taché, son secrétaire. Il sera de retour à

Ottawa vers la fin du mois. Il est proba-

ble qu'il sera nommé Secrétaire d'Etat

lors de l'arrivée des députés du Manitoba et

du Nord-Ouest, et visitera ces provinces au

mois de septembre prochain.

Une dépêche de Londres en date du 30

juin nous informe que la maison Armstrong

& Co. demande des souscriptions au pair à

l'emprunt de \$23,000 en obligations por-

tant 5 pour cent d'intérêt et garanties par

une première hypothèque sur le chemin de

Il est bien vrai que sir Hector Langevin a parlé en ces circonstances de l'exécution de Scott, mais il est faux qu'il ait tenu le langage que lui prête le "Free Press." Voici tout ce qu'a dit l'honorable ministre ("Hansard", 1886, p. 77).

On a déjà donné la raison pour laquelle on a laissé passer son coup, mais il y a encore ceci à ajouter : en cette circonstance, nous avons à décider un cas qui affectait une partie importante du pays, une partie du pays qui n'est guère habitée, et si le même acte, si le même crime eût été commis dans une autre partie du pays, nous aurions agi comme nous l'avons fait dans ce cas, c'est pourquoi nous nous sommes demandé : Est-ce parce que le crime a été commis dans une partie sauvage du pays, loin de la justice, que ce prisonnier devait être libéré ? Nous avons cru que non et nous avons devant nous pour confirmer notre opinion le fait, et bien que j'esquise que quelques-uns de mes amis ne partageront pas mon opinion, ils me comprendront pour-quoi j'y fais illusion—nous avons devant nous, dis-je, le fait que quinze ans auparavant, Louis Riel était rendu coupable d'un acte qui aurait dû être sévèrement puni. Le prisonnier, Louis Riel, ne fut pas libéré, mais sévèrement puni, il fut banni pendant cinq ans, mais ne fut pas traduit devant les tribunaux pour être puni ou acquitté de la mort de Thomas Scott. Je sais que l'on me répondra que Louis Riel était alors la tête d'un gouvernement "de facto", que le gouverne-ment qui existait alors et qu'en conséquence le gouvernement fédéral n'avait pas le droit de le condamner à mort pour l'exécution de Scott. Je laisse aux honorables députés de discuter cette question ; mais s'il nous est défendu de parler de la mort de Thomas Scott et si on nous répond que Louis Riel avait le droit de le mettre à mort, d'une manière cruelle même, alors je demanderai pourquoi le gouvernement établi en ce pays, qui existe en vertu de la volonté de Sa Majesté et de la constitution du pays, serait-il banni non pour avoir condamné Riel à mort, mais pour avoir permis aux tribunaux de mettre en vigueur les lois du pays ? Je ne sais pas comment les honorables députés pour- ront se tirer de ce dilemme ? En supposant même que Riel, lorsqu'il était à la tête de son gouvernement "de facto", eût été justiciable de la mort, soit à la mort de la manière la plus cruelle, on ne saurait nous blâmer d'avoir permis à la loi de suivre son cours, au mois de novembre dernier. Nous sommes le gouvernement du pays ; nous n'avons aucune vengeance à exercer contre cet homme ; il ne nous avait rien fait à nous, personnellement, mais il s'était insurgé contre la Couronne ; il avait soulevé le pays ; il avait appelé les Mâtis à son aide et les avait houssement trompés, comme l'ont déclaré les missionnaires ; il avait détruit leur religion pour en établir une à sa fantaisie, et les honorables députés de la province de Québec appellent cela un de leurs compatriotes, un des leurs ! Non, M. l'Orateur, après réflexion, le peuple pensera autrement.

Si le "Free Press" peut trouver dans toute cette citation la preuve que "Riel a été pendu pour le mur de Scott," nous admettrons qu'il n'a mérité pas sa réputation de calomniateur systématique.

Et voilà comment la presse libérale fait l'éducation du peuple—"La Minerve".

A MEMRAMCOOK.

Les examens de fin d'année au Collège St. Joseph de Memramcook ont donné lieu à une très-jolie fête musicale, littéraire et sportive. On y remarquait une foule de citoyens distingués, qui avaient tenu à honneur d'assister à cette vaste salle de collèges avait été admirablement décoré et orné de banderoles et drapeaux de toutes les couleurs.

Le Saint John Globe du 22 courant, à qui nous empruntons ces détails, ajoute que le discours de circonstance a été prononcé par l'honorable sénateur Poirier. Il dit : Le sénateur Poirier parla en français et tous s'accordèrent à dire que son discours a été une pièce d'éloquence sans pareille et que l'orateur a bien mérité les longs applaudissements qui l'interrompaient à diverses reprises. Deux sujets, dit-il, doivent nécessairement être enseignés dans les collèges des sciences et des lettres. Il fit voir la différence qui existe dans le mode d'enseignement suivi dans les collèges anglais et français de la province de Québec et exprima l'idée qu'il devrait régner entre ces institutions une harmonie au lieu de la discordance qui nous a vu jusqu'à présent réciproquement les éléments qui manquent soit dans l'une ou l'autre de

ces institutions, et ce dans le but de procurer une éducation plus complète à leurs élèves. Il ajouta que les collèges canadiens et spécialement le Collège St. Joseph était le fruit du travail d'une société d'hommes qui se dévouent à l'avancement de leurs semblables ; une œuvre toute de charité et de philanthropie, tandis que les collèges protestants sont au contraire sous la dépendance des gouvernements ou de quelques millionnaires qui les soutiennent de leurs généreux dons.

L'orateur parla des travaux accomplis par le Collège St. Joseph et fit vivement applaudir lorsqu'il fit allusion au président, le Rév. G. LeFebvre. Il termina en disant que quelqu'un devrait imiter le Rév. P. Cormier, qui, il y a quelques années, fit un don gracieux de \$3,000 à cette institution.

NOS EDILES A L'ŒUVRE.

Une courte séance bien remplie. Hier soir, malgré la chaleur, il y eut séance du Conseil de Ville présidée par M. l'échevin Erratt, premier à laquelle assistaient les échevins Gordon, Hutchison, Dalglissh, Cox, Monk, McVeity, Dalglissh, O'Leary, Henry, Lavigne, Bingham, Darroch, A. Kwitth et Hon. Deron.

L'échevin McVeity présente une pétition de contribuables du quartier Wellington, demandant que ne soit pas commencée avant qu'une partie du terrain soit aussi donnée pour l'élargissement de la rue Anne. Référé aux comités des Coûteurs et Travaux Publics.

Pétition de MM. E.H. Burns & Co. demandant le posé de deux piles à la rue King, dans la manufacture, dans la forme d'un U avec trois hydrants y compris. Référé au comité de l'Aqueduc.

Pétition de MM. Brown & W. son demandant qu'une bulle d'alumina soit posée près de la pile à la rue King. Comité du Feu et de l'Éclairage.

L'échevin Erratt présente le rapport No 7 du comité des Finances, incluant un item de \$153 pour frais de réception des "Globe", etc.

L'échevin Gordon présente un amendement à l'adoption de ce rapport, secondé par l'échevin Monk, que la somme de \$3,000 approuvée à la rue King soit enlevée et que la somme de \$1,400 pour le Bureau des Travaux soit changée en celle de \$1,700, afin que le bureau des Travaux soit tenu de la rue B. et de la rue C.

L'échevin Cox est de même avis. L'échevin Bingham croit que l'échevin Gordon a mal compris la chose ; quant à lui il connaît le besoin urgent des amis de bien saisir l'occasion de se procurer \$3,000 à l'effet de faire améliorer une rue qui fait partie de son quartier.

L'échevin McVeity est prêt à adopter le rapport parce que la rue King est dans un état déplorable. L'amendement est ensuite perdu par un vote de 10 contre 4, les échevins Gordon, Dalglissh, Cox et Monk en faveur.

Le rapport est aussi adopté par la même division. L'échevin Hutchison présente le rapport No 6 du Bureau des Travaux qui est adopté.

L'échevin Cox présente le rapport No. 4 du comité des Propriétés qui est adopté.

L'échevin Monk présente le règlement à l'effet de faire fermer à bonne heure les établissements de boissons. Le conseil ne s'y oppose à aucune façon et le règlement subit sa première lecture.

L'échevin Bingham présente le rapport du comité de l'Aqueduc qui est adopté.

Le règlement a sujet de la construction d'un trottoir sur la rue McLeane, côté nord, entre les rues McLeane et O'Connor est ensuite lu et adopté.

On pourra voir les plans et devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le 23 juillet, on ne prendra en considération que les souscriptions faites au formulaire qui sera formé et signé de la main des souscripteurs.

Chaque souscription devra être accompagnée d'un chèque de banque "accepté égal à cinq p. sur ce" d'un montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si la souscription n'est pas signée, ou si elle n'est pas accompagnée de la somme requise, ou si elle n'est pas accompagnée de la somme requise.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la p. ni aucune des sommes susdites. Par ordre, A. G. BEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 23 juillet 1888.

F. P. LEMIBUX
Avocat, Solliciteur, Notaire, etc.
Agent pour le Compté de la Police et les Établissements.

BUREAU : 714 RUE SPARKS, OTTAWA

A VE DRE
Cet immeuble est situé dans le quartier de la nouvelle église en arrière de la chemin de fer. C'est une propriété comprenant 10 acres de terre, maïs, grange, arborescences, etc. Les terres sont arrosées par un système de canaux. Une personne qui désire acheter ce terrain ou qui désire en louer, s'adresser à M. J. B. TALBOT, Département des Travaux Publics, Ottawa, 30 juin 1888.

ALLEZ CHEZ
E. G. LAVERDURE
— POUR VOS —
FERRONNERIES DE MAISON,
— TELS QUE —
SERRURES, COUPLETS, CLOUS, FEUTRE GUDRONNE ET UNI,
ET MILLE AUTRES CHOSES.
E. G. LAVERDURE,
69 et 70, RUE WILLIAM.

B. G.
GRANDE VENTE
D'HABILLEMENTS
Pour Argent Comptant,
CETTE SEMAINE.
Fonds de Banqueroute
O'DOHERTY

Magasins distingués de modes
No. 39 Rue Sparks
On demande 2 dames comme commis.
Ottawa, 24-38-14

INCENDIE DE HALL.
PHOTOGRAPHIE
du dernier grand incendie de Hull, photographies de l'église de Hull en flammes et toutes sortes de photographies à grande réduction chez
NAPOLEON BELANGER.
No 140 Rue Sparks, Ottawa.

N. Frankner & Fils
IMPORTATEURS DE
Chapeaux et Merceries,
111, Rue Rideau
OTTAWA.

N. B.—Essayez nos
Chemises de couleur non
repassées à 40 cts.

Canadian Bank of Commerce,
AFFAIRES GENERALES DE BANQUE.
DEPARTEMENT D'EPARGNES.
Travaux sur la Compté Anglaise et San Francisco
SCRIPES des Territoires du Nord-Ouest.
R. GILL
Gérant.

Des Chambres Meublées
Peuvent être obtenues avec ou sans pension on s'adressant à
MADAME HANBERRY,
117 rue Albert.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
DES SOUSCRIPTIONS CACHETÉES, adressées au souscripteur et endossées "Souscription pour un canal d'égoût en briques," seront reçues jusqu'à MIDI, LE 23 JUILLET, 1888, pour les excavations, etc. requises pour la construction d'un canal d'égoût en briques sur la rue Canal ouest, entre les rues Slater et Lewis, dans le quartier Wellington.

Tous les souscripteurs devront être accompagnés d'un chèque de banque payable à l'ordre de l'ingénieur de la cité, Hôtel de Ville, Ottawa.

Tous les souscripteurs devront être accompagnés de la somme de mille piastres, fait payable à l'ordre de l'ingénieur de la cité, qui sera confisqué si la souscription n'est pas accompagnée des conditions ci-dessus énoncées.

Tous les souscripteurs devront être accompagnés de la somme de mille piastres, fait payable à l'ordre de l'ingénieur de la cité, qui sera confisqué si la souscription n'est pas accompagnée des conditions ci-dessus énoncées.

Le corps des souscripteurs ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des sommes susdites.

Bureau de l'ingénieur de la Cité, Hôtel de Ville, Ottawa, 4 juillet 1888.

BONNE NOUVELLE!
J'ai le plaisir d'annoncer à mes nombreux abonnés que j'ai fait l'acquisition d'un magnifique lot de marchandises de ce qu'il y a à Ottawa. J'invite le public à venir me voir avant d'aller ailleurs.

MOISE LEPINE
No. 143, Rue St. André. 2-4-88-6m

GIN DEKUYPER
EN CAISSES VERTES ET ROUGES
Octaves et demi-octaves.
Tomates célèbres de Douglass
seulement 10c. chaque.
Sucre Blanc fin, pour Gcets,
par livre.
Nouveau Sucre d'Erable,
seulement 10c. par lbs.

JOHN CASEY,
IMPORTATEUR DIRECT.
294 et 296, RUE DALHOUSIE,
117, 118, RUE CLARENCE

CONSEIL DE VILLE DE NULL.

Her, a eu lieu à la salle Aubry l'assemblée régulière du conseil de ville.

Les échevins présents étaient M. M. Graham, Marston, Scott, Aubry, Simard, Viou et Morin.

Sur motion de l'échevin Simard, secondé par l'échevin Marston, l'échevin Graham prend le fauteuil.

Les minutes des deux dernières assemblées sont lues et approuvées. Le secrétaire-trésorier donne lecture des communications et comptes. Sur proposition de l'échevin Simard, secondé par l'échevin Scott, les comptes et communications sont renvoyés à leurs comités respectifs.

Adopté. Les 3 et 4ème rapports du comité du feu et de l'eau sont soumis. Sur proposition de l'échevin Marston, secondé par l'échevin Scott, les rapports sont approuvés.

Il est proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Marston, que le maire promette l'échevin Graham et le secrétaire-trésorier soient et sur les présentes autorisés à s'entendre avec M. Simpson, le caissier de la banque Ontario au sujet du paiement d'un billet de \$2,997.10 maintenant en sa possession sous protêt et de conclure l'arrangement concernant le paiement dit de billet avec la banque Ontario ou toute autre banque.

Adopté. Il est proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Viou que le rapport de l'ingénieur de la cité, concernant l'ouverture et le prolongement des rues Wright et Alma soit adopté.

Adopté. Le rapport de l'ingénieur M. Amiot, concernant le pont du cimetière est renvoyé au comité des rues et améliorations, le dit comité devant en faire rapport à la prochaine assemblée du conseil.

L'échevin Scott propose, secondé par l'échevin Viou, que le conseil soit autorisé à examiner le compte de M. Amiot et de décider si le paiement du surplus de son compte tel que demandé par lui doit être payé ou non.

Il est proposé par l'échevin Morin secondé par l'échevin Viou, que les sommes actuellement payées par le Secrétaire-trésorier sur les ordres des échevins Leduc, Morin et Simard soient approuvées et ratifiées.

Adopté. L'échevin Marston propose, secondé par l'échevin Viou, que le conseil s'ajourne à lundi prochain à 10 heures de l'avant midi.

Adopté. OU ÉTAIT LA POLICE ?

Hier soir, vers les 9 30 heures, les personnes qui se trouvaient sur la rue Sussex, près de la Basilique, ne furent pas peu surpris d'entendre des cris de "Police ! Police !" poussés par deux jeunes filles d'une douzaine d'années. Voici ce qui était arrivé : comme elles passaient tranquillement toutes deux, en face de la maison portant le No. 421 un individu qui se trouvait dans la porte saisit violemment l'une des jeunes filles par le bras et voulut l'entraîner au fond du corridor où régnait la plus profonde obscurité. L'appel des jeunes filles attirèrent bientôt une foule considérable sur les lieux, mais comme pas une seule silhouette d'homme de police n'était visible dans les environs, personne ne crut devoir suivre le lâche instigateur de femmes dans les sombres dédales de la maison où il s'était tenu caché après avoir soigneusement fermé le verrou. Il serait à désirer cependant que les gens de cette trempe soient arrêtés et punis avec toute la rigueur de la loi.

La police devrait, de son côté, exercer une surveillance de plus en plus active dans les endroits où les maisons de réputation douteuse ont déjà existé ou existent actuelle-

ment. Ainsi, par exemple, durant la nuit de lundi, deux hommes se sont fait conduire en voiture sur la rue Waite, entre les rues King et Cumberland et là, ont voulu de force s'introduire dans une maison occupée par une très-honorable famille. Le propriétaire ayant voulu, de sa fenêtre, faire déguerpir les visiteurs nocturnes, ces derniers ont exhibé un revolver et ont menacé de faire feu si l'on ne se hâtait d'ouvrir la porte.

Naturellement, ces scènes sont regrettables à plus d'un point de vue et se renouvelent trop souvent, malheureusement. Il est donc du devoir de la police de surveiller avec attention ces endroits et surtout de s'efforcer à connaître les cochers qui, connaissant les changements opérés dans ces localités, devraient se faire un devoir de n'y plus conduire d'étrangers. Ottawa ne saurait trop faire pour conserver sa réputation de moralité, qui par son fait laisse à désirer. Nous espérons donc que notre appel sera non seulement entendu mais encore qu'on prendra tous les moyens possibles pour remédier à un état de choses aussi disgracieux.

Correspondance
M. le Directeur du Canada.
Une rumeur mise en circulation par je ne sais qui et venant de je ne sais où, veut que je sois l'auteur de la lettre critique, publiée dans votre journal, la semaine dernière, à propos d'une communication que le Dr Valade a fait paraître dans vos colonnes.

Vous savez, plus que tout autre, Monsieur le Directeur, que je n'ai pas écrit quoi que ce soit dans votre journal, depuis déjà longtemps, et que je n'ai eu aucune part dans la communication que vous avez reçue, touchant une critique que le public m'attribue sans raison comme sans fondement.

Je trouve tout simplement étrange que l'opinion veuille me constituer l'auteur de toutes les épîtres désobligeantes qui s'étaient dans les journaux français de la Capitale, car chaque fois que je suis entré en polémique avec un adversaire ou un ennemi, j'ai toujours répondu à une première attaque, et je n'ai jamais provoqué qu'en répondant à une agression évidente.

Donc, je vous demande tout bonnement d'ajouter une note au-dessous de ces quelques mots, déclarant si je suis ou non l'auteur de cet article. Je n'ai pas à apprécier les qualités du Dr Valade comme littérateur ni la valeur de l'écrit dirigé contre lui. En sollicitant cette faveur, je veux me disculper d'une action qui, vu mes relations avec le Dr Valade, manqueraient de droiture et de générosité, si je la faisais sous le voile de l'anonymat. De plus, dans ces occasions, j'ai toujours signé mon nom, quelle que fût la personne avec laquelle j'eusse maille à partir.

En vous renouvelant mes remerciements pour la faveur que je vous demande, je déclare bien sincèrement, que le Dr Valade, pour cette fois-ci du moins, n'a pas été taillé avec mon habit.

Tout à vous,
NAPOLEON CHAMPAGNE
2 juillet 1888.
P. S.—Nous nous rendons volontiers à la demande de M. Champagne et déclarons qu'il n'est pas l'auteur de la lettre en question.
LA REDACTION.

Achat d'un "Job"
Ayant acheté un lot "Job" de huit cent Poles à Rideaux avec leurs accessoires en cuivre, nous pouvons les vendre à

30 centins

seulement. Ils sont exactement de même qualité que ceux offerts dans les autres magasins, à sacrifice, pour 34 centins ; Notre prix sera de 30 centins. Comptant ou à crédit, c'est toujours le même prix.

30 centins

N. B.—Grande vente à bon marché se poursuivent actuellement dans tous les Départements

Au Bon Marché!

